

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Numérisation des collections - Convention avec la section fédérée de Franche-Comté de l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Un contrat d'objectif a lié la Ville de Besançon à la section fédérée de Franche-Comté de l'association des conservateurs des collections publiques de France qui rassemble 33 musées franc-comtois, de 2003 à 2005 et un avenant avait été passé pour l'année 2006.

Les objectifs fixés par l'association pour cette opération sont :

- de faciliter l'accès des publics au patrimoine franc-comtois,
- de créer un réseau actif, porteur de collaborations entre les musées,
- de faciliter l'usage des technologies de la communication (TIC)
- de mettre en commun des ressources et des méthodes de travail dans le domaine des TIC
- de participer à la tenue des inventaires et au récolement décennal des collections des musées de France.

Sur ce dernier point, l'association apporte une expertise technique pour la numérisation des collections et la gestion des objets numérisés afin de faciliter leur mise en ligne sur les bases nationales, objectif final de la numérisation. Celle-ci doit permettre à un très large public d'accéder aux collections publiques. Par ailleurs, l'association met à la disposition des collectivités signataires, un chef de projet TIC, d'autres salariés ou prestataires sur des missions ponctuelles.

L'ensemble des missions conduites jusqu'ici doit être poursuivi. C'est pourquoi il est proposé d'établir un nouveau contrat d'objectif pour la période 2007-2009.

Sur cette période, l'association s'engage à fournir un bilan de «musées en Franche-Comté» traitant des problématiques suivantes :

- le site Internet www.musees.franchecomte.com
- la numérisation des collections et la gestion des données
- l'infrastructure des outils réseau dans le cadre du développement de l'usage des TIC
- les mesures d'accompagnement des personnels des musées : formation, aide en ligne
- Dans ce cadre, l'association perçoit le soutien de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la Région Franche-Comté.

La Ville de Besançon s'engage à verser une participation au projet d'un montant de 5 000 € par an pour ses musées. Le crédit correspondant est inscrit sur la ligne budgétaire 1.011.322.6042.54000.

Pour 2007 l'association des conservateurs des collections publiques de France engage pour l'ensemble de l'opération «musées en Franche-Comté» un budget prévisionnel de 80 000 €, avec le soutien de la DRAC et de la Région Franche-Comté. La répartition pour la numérisation des collections est fixée à 50 % pris en charge par la collectivité propriétaire des collections, 50 % par «musées en Franche-Comté».

Les modalités de ce dispositif sont établies dans une convention.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la mise en œuvre de ce dispositif pour la période 2007-2009
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention afférente.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.